



# Compte-rendu

Demi-journée d'information

«Collectivité et Citoyens : Un Pour Tous et Tous pour Un ! »

Naintré (86) - 10 octobre 2019

L'Association Nationale Notre Village fédère au niveau national des collectivités engagées dans la protection et le développement de leur territoire en initiant des démarches de développement durable et de vision prospective.

Le 25 septembre 2015, 193 nations se sont rassemblées aux Nations Unies à New York afin de lancer les 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD).

**Ces ODD fixent à présent l'agenda du développement mondial, environnemental et de la politique internationale pour les 15 années à venir jusqu'en 2030, d'où le terme « Agenda 2030 », en remplacement du terme « Agenda 21 ». Les ODD renouvellent ainsi, la feuille de route de Rio 1992 et l'Agenda 21 local.**

Le Premier Ministre lors du Comité interministériel du 8 février 2018 a réaffirmé les engagements du gouvernement à mettre en oeuvre les ODD : « Afin d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et renforcer la synergie dans la mise en oeuvre entre l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, le gouvernement réaffirme son engagement à mettre en oeuvre les ODD sur le plan national et international».

**Attachée à mettre en lumière le dynamisme des territoires et de participer à la territorialisation des Objectifs de Développement Durable, l'Association Nationale Notre Village a décidé de lancer en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'opération : « Objectif 2030 : Rencontres au coeur des territoires » qui permettra de présenter les actions concrètes engagées par les collectivités et leur impact sur les ODD.**

**L'Association et ses représentants se rendront ainsi, dans différentes collectivités, réparties en France afin d'aborder et de mettre en avant leurs initiatives, sur des thèmes spécifiques.**

**Ce sera également l'occasion pour l'association de se présenter et d'expliquer les différents services qu'elle propose aux collectivités territoriales (service accueil/installation, projets territoriaux de développement durable (projet de territoire / agenda 2030, Label Notre Village Terre d'Avenir...)).**

**La 8<sup>ème</sup> rencontre s'est déroulée à Naintré sur le thème : «Collectivité et Citoyens : Un pour Tous et Tous pour Un ! », le jeudi 10 octobre 2019.**

35 personnes ont assisté à cette demi-journée.

## Accueil des participants

**Christine PIAULET**

Maire de Niantré (86)

**Hubert TEIL**

Vice-président de l'Association Nationale Notre Village

L'Association a été créée en **1992** sous le nom « SOS Village ». Son principal objectif était de sauvegarder la ruralité.

C'est pour cela que le service « Accueil-Installation » a été créé en **1994**, service qui poursuit aujourd'hui, toujours son action.

Ce service permet de maintenir le tissu économique et la cohésion sociale, en mettant en relation, via le dépôt d'annonce sur le site internet de l'association, des porteurs de projets avec les collectivités désirant maintenir et/ou créer de nouvelles activités économiques (commerce, restaurant, activité artisanale...).

Tout au long de son existence, l'association a souhaité mettre en valeur les territoires ruraux.

Ainsi, en **2000**, une déclaration des Droits et Devoirs des Villages de France a été élaborée. Elle avait pour objectif d'apporter une vision humaniste sur les villages afin qu'ils jouent pleinement leur rôle et soient aujourd'hui comme demain des espaces de vie, entités indissociables de l'équilibre de la nation toute entière.

En **2004**, l'association a créé le service « Agenda 21 » afin d'accompagner et de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de plans d'actions en faveur du développement durable.

En **2006**, l'association a changé de nom pour devenir « Notre Village ».

La même année a été créé le label « Notre Village Terre d'Avenir » pour qualifier les Agenda 21 des collectivités accompagnées par l'association. Ce label témoigne de la reconnaissance de la qualité de vie du territoire et de son engagement en faveur du développement durable.

En **2009**, l'association Notre Village s'est vue octroyée la Reconnaissance d'Intérêt Général pour son action en faveur de l'environnement. Ainsi, nous pouvons délivrer des reçus fiscaux à nos donateurs et membres afin que ces derniers puissent bénéficier d'une réduction d'impôt.

Depuis **2014**, des journées d'information et de sensibilisation des élus et des agents ont été organisées sur différents thèmes : pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, « comment embellir sa commune tout en la préservant ? », gestion durable des cimetières, journée technique sur l'aménagement et l'entretien durable des cimetières.

L'Association, toujours soucieuse d'apporter de nouveaux services aux collectivités, propose depuis **2016**, la réalisation de projet de territoire. Cette démarche permet à la collectivité de bénéficier d'une vision et de projets prospectifs sur le long terme.

Depuis **2018**, l'association a pris en compte les Objectifs de Développement Durable dans les Agendas 21 élaborés. Les AGENDAS 21 étant un programme d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle et comme les ODD constituent l'AGENDA 2030 on parlera désormais de Projets Territoriaux de DD, Agenda 2030, Charte de DD, ..

Les ODD renouvellent ainsi, la feuille de route de Rio 1992 et de l'Agenda 21.

En **2019**, l'association a obtenu l'agrément pour former les élus. Ainsi, les élus ont la possibilité d'utiliser leur droit individuel de formation ce qui permet une prise en charge intégrale du coût de la formation par la Caisse des dépôts.

Pour résumer, l'association Nationale Notre Village est là pour aider et accompagner les collectivités rurales à mettre en œuvre des actions en faveur du DD et permet :

- de valoriser les territoires (communaux, intercommunaux...)
- de créer un lieu d'échanges et de réflexion sur les collectivités et leur environnement
- de mettre en œuvre et de promouvoir toutes initiatives et actions en faveur du développement durable
- de valoriser auprès des pouvoirs publics les initiatives
- de sensibiliser le grand public aux atouts et aux problématiques des collectivités
- d'informer et de former les élus et les agents sur les enjeux du développement durable et la réglementation
- de conseiller les collectivités (recherche de partenaires, de subventions, partage d'expérience entre collectivités,...)
- d'aider les collectivités en matière de développement économique,
- de faire bénéficier les collectivités de partenariats avec les fournisseurs

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'association et le personnel peut être contacté à tout moment pour plus de renseignements.



## « L'Agenda 2030 : le développement durable dans les prochaines années »

**Patrice DELBANCUT** - Adjoint au chef de la Mission Transition Ecologique - DREAL Nouvelle-Aquitaine

*L'Agenda 2030 constitue le programme international qui porte une vision permettant de transformer notre monde vers un développement durable. A travers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui le constituent, soyons tous acteurs de cette transition.*

### Contexte

Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable de l'ONU, l'Agenda 2030 fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les 3 composantes - environnement, social et économie - du développement durable.

L'Agenda 2030 est la nouvelle feuille de route internationale pour la mise en œuvre du développement durable.

Il est constitué de 17 objectifs thématiques, 169 cibles à atteindre et de 244 indicateurs de suivi.

**La démarche Agenda 21 qui vise à réaliser un plan d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle n'est pas remise en cause avec l'Agenda 2030; on se fixe simplement des objectifs plus précis dans un calendrier plus rapproché (échéance 2030).**

**Les ODD constituent une grille de lecture qui doit alimenter nos réflexions et nos choix stratégiques. Il faut que chaque politique prenne en compte ses effets sur les autres secteurs d'activités.**

La France a élaboré sa feuille de route sur les ODD qui est paru en septembre 2019. Mais elle est déjà, depuis plusieurs années, en mouvement pour contribuer aux ODD au travers de différentes actions à portée réglementaire, participatives, de soutien aux acteurs locaux, de campagnes d'information et de communication (réseaux sociaux, Newsletter "ODDyssée",...).

Cette feuille de route constitue le cap que s'est fixé la France en matière de développement durable.

6 grands enjeux ont été définis :

- Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.

- Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité

- S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

- Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

- Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

- Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Tout le monde a un rôle à jouer : **Tous acteurs, Tous mobilisés !**

Tous les acteurs, dont les collectivités, peuvent y contribuer, notamment en :

- mobilisant leurs parties prenantes, en organisant des échanges et montant des partenariats;

- co-construisant avec les acteurs du territoire (publics et privés) et en favorisant la participation citoyenne.

- prenant en compte les ODD dans leur stratégie territoriale et leurs actions, existantes, en cours d'élaboration ou à venir.

« Tout le monde a un rôle à jouer »

Plusieurs actions d'appropriation et de territorialisation des ODD sont menées par la DREAL en Nouvelle-Aquitaine : carnet de route pour accompagner les collectivités, élaboration d'une feuille de route du territoire niortais au prisme des ODD, réalisation de portraits de territoire au profil ODD, création d'un outil de facilitation à la prise en compte des ODD dans les SCOT,....



## Les projets territoriaux de développement durable

**Céline ROBERT** - Cheffe de projet Agenda 21 -  
Association Nationale Notre Village

*L'association accompagne les communes, communes nouvelles et intercommunalités dans l'élaboration de projets territoriaux de développement durable de type Agenda 21/ Agenda 2030 et projet de territoire.*

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable à l'échelle du territoire concerné.

« L'Agenda 21 est un outil de mise en œuvre des ODD »

**La démarche agenda 21 est assortie au label « Notre Village Terre d'Avenir ».**

**Méthode de mise en place d'un Agenda 21 proposée par l'Association Nationale Notre Village dans le cadre de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir »:**

- Audit complet de la collectivité suivi d'une visite de terrain
- Synthèse de diagnostic réalisée par l'association
- Mise en place d'un comité de pilotage lors de la 1<sup>ère</sup> réunion publique (élus, habitants, associations...) afin d'organiser des groupes de travail et d'élaborer un programme d'actions validé par le conseil municipal
- Elaboration de l'Agenda 21 local (Charte Notre Village Terre d'Avenir) (diagnostic et fiches actions)
- Présentation de la Charte Notre Village Terre d'Avenir devant le comité national de Labellisation et d'Évaluation (Administrateurs, Partenaires, Administrations)
- Obtention du label (pour 3 ans)
- Évaluation de la collectivité tous les 3 ans afin de conserver ou non le label (grilles d'évaluation et d'indicateurs)

« Le diagnostic réalisé par l'Association Nationale Notre Village nous a permis d'avoir un état des lieux objectif et très précis de notre territoire ».

## **Le label « Notre Village Terre d'Avenir »**

- Reconnaissance de la qualité de vie de la collectivité et de son engagement en faveur du développement durable
- L'acquisition du label se matérialise par un panneau (ou totem) apposé aux entrées du territoire

## **Intérêts de la démarche pour les collectivités**

- Être acteur localement de son propre développement
- Co-construire un projet avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Donner un cadre aux actions à réaliser (feuille de route du développement)
- Donner du sens aux projets conduits et réalisés par les élus
- Valoriser le territoire au travers d'actions contribuant à la préservation du territoire
- S'approprier les ODD en les intégrant au cœur des actions et participer à leur mise en œuvre sur le plan national
- Permettre une implication citoyenne
- Obtenir une reconnaissance au niveau national par le label « Notre village Terre d'Avenir »

Le projet de territoire est un document prospectif qui permet de définir des axes de développement à partir de problématiques territoriales.

**Méthode de mise en place d'un projet de territoire proposée par l'Association Nationale Notre Village**

- création d'un comité de pilotage
- visite du territoire
- entretiens avec les acteurs du territoire
- rédaction d'un diagnostic territorial
- définition des enjeux
- définition des scénarios et des orientations avec le comité de pilotage
- réunions de concertation
- proposition d'un plan d'action
- validation du projet de territoire par le Conseil Municipal

## **Intérêts de la démarche pour les collectivités :**

- Permettre aux communes d'élaborer des projets en commun
- Avoir une ligne directrice pour les années à venir (à court, moyen et long terme),
- Construire des projets adaptés aux besoins des territoires,



- Permettre aux élus du territoire, aux acteurs économiques et institutionnels et aux habitants de travailler ensemble sur un projet commun,
- Permettre de valoriser la collectivité et les projets politiques en cours et à venir



## Retour d'expériences de la commune de Naintré (86)



## Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

**Bruno SULLI** - Elu référent Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Président de l'association Tope 5  
**Delphine PLAUD** - Cheffe de projet TZCLD - Association Tope 5

**« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ».**

**C'est en partant de ce principe énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946, que le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été imaginé et élaboré.**

Il s'appuie sur la combinaison de six principes fondamentaux :

- L'exhaustivité territoriale : un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée du territoire volontaires. Les personnes concernées par l'expérimentation sont les demandeurs d'emploi, quel que soit le motif pour lequel leur contrat de travail a pris fin, qu'elles soient inscrites ou non sur la liste établie par Pôle emploi. Elles doivent être privées d'emploi depuis plus d'un an et domiciliées depuis au moins six mois dans l'un des territoires participant à l'expérimentation.

- L'embauche non sélective : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature.

- La qualité de l'emploi : l'objectif est double. Apporter d'emblée une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le recours au CDI. Permettre à chacun d'être acteur de l'animation de l'entreprise à but d'emploi (EBE).

- L'emploi à temps choisi : les personnes embauchées choisissent leur temps de travail.

- L'emploi-formation : l'emploi proposé aux personnes doit leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Le caractère formateur de cet emploi doit donc toujours être garanti : montée en compétences sur un poste de travail donné, mobilité professionnelle au sein de l'entreprise, formation continue...

- La création nette d'emplois : les EBE doivent s'attacher à proposer des emplois supplémentaires sur le territoire en articulation avec le tissu économique local.

En novembre 2016, 10 territoires ont été sélectionnés par la ministre du Travail, Myriam El Khomri, pour se lancer dans l'expérimentation. Ruraux ou urbains, ils comptent tous entre 5 000 et 10 000 habitants et vont expérimenter la démarche pendant 5 ans.

Fin août, 736 personnes étaient déjà embauchées dans les entreprises à but d'emploi des 10 territoires. Depuis le début de l'expérimentation, ce sont plus de 863 emplois qui ont été créés.

**Parallèlement, de nouveaux projets émergent en vue de la 2<sup>e</sup> étape expérimentale en 2019. Le Territoire du TOPE 5 (Cenon, Colombiers, Naintré, Scorbé et Thuré) font partis des 89 projets émergents validés par le CA de l'association TZCLD du 17 juillet 2019.**

**Le projet comprend quatre phases :**

*Les trois premières phases sont réalisées par le comité local assisté d'une équipe projet. Le financement de ces phases est assuré par les collectivités locales concernées et par des partenariats. La quatrième phase de l'expérimentation résulte de l'habilitation de la collectivité territoriale par l'État.*

*Dans les territoires volontaires, la quatrième phase de l'expérimentation dépendra de l'obtention d'une seconde loi d'expérimentation à l'horizon 2019 et, à terme, de la création par la loi d'un droit d'option territorial.*

1<sup>ère</sup> phase : Fabrique de consensus

Cette phase d'explication du projet et de mobilisation de tous les acteurs du territoire prêts à s'impliquer dans la démarche est décisive. Pour optimiser les chances de réussite d'un tel projet, il est en effet indispensable qu'il soit porté par l'ensemble des élus et mis en débat au sein de la population la plus large possible pour valider la candidature du territoire au plein emploi volontaire.

2<sup>ème</sup> phase : Rencontre des personnes privées d'emploi (PPDE) volontaires

Il s'agit à ce stade de recenser leurs savoir-faire et leurs envies. 3 questions leur sont posées : Qu'est ce que vous savez faire ? Qu'est ce que vous voulez faire ? Qu'est ce que vous, futurs salariés, acceptez d'apprendre ? Une attention toute particulière est apportée aux personnes en situation d'exclusion qu'il faut parvenir à toucher.

3<sup>ème</sup> phase : Recensement des travaux utiles  
Le comité de pilotage local (Ici Tope 5) et les futures entreprises conventionnées se chargent d'identifier précisément les besoins non satisfaits sur le territoire et présentés comme utiles par les acteurs locaux (habitants, entreprises, institutions...) Ils veillent à ce que les emplois qui seront créés développent la coopération entre les différents acteurs de l'économie locale.

4<sup>ème</sup> phase : Ouverture d'une ou plusieurs Entreprise à But d'Emploi (EBE).  
Une fois les ressources humaines et les emplois attendus identifiés sur le territoire, une ou plusieurs EBE sont mises en place pour opérer la connexion entre les deux. Elles se chargent de recruter les demandeurs d'emplois et de prospecter de manière permanente pour continuer de développer l'activité sur le territoire et garantir une offre d'emploi à proportion des besoins de la population. L'EBE peut être ouverte dans une structure existante de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'association Tope 5 est entrain de rechercher les activités utiles (phase 3)



### Le Transport Solidaire

**Cyrille GALLION** - Directeur -  
Association CIF-SP « solidaires entre les âges »

La commune de Naintré avec l'aide de personne en service civique a mis en place un transport solidaire. Les jeunes en service civique réceptionnaient les appels des personnes désireuses d'être transportées et devaient contacter des chauffeurs (identifiés en amont).

Ce dispositif a plu, et a été repris par différentes communes, qui recherchaient ainsi elles aussi des services civiques pour faire le lien entre les bénéficiaires et les chauffeurs.

Partant de ce constat, il a été décidé de créer une « plateforme téléphonique » unique au niveau de l'agglomération pour les communes engagés dans le transport solidaire.

Cette mission a été confiée à l'Association CIF - SP « solidaires entre les âges » (Centre d'Information et de Formation du Service à la Personne).

L'objectif de la mission est de faciliter la mobilité des personnes âgées qui n'ont pas ou plus de moyens de locomotion pour tous types de trajets (rendez-vous médicaux et administratifs, courses, visites à des ami-e-s, sorties culturelles...).

La plateforme téléphonique gérée par l'association CIF-SP est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h pour mettre en relation les chauffeurs bénévoles et les personnes âgées de plus de 60 ans en demande de transport. A notre connaissance, il s'agit de la 1<sup>ère</sup> plateforme professionnalisée en France sur le transport solidaire.

### **Le chauffeur bénévole reçoit une indemnité kilométrique versée par le bénéficiaire pour chaque trajet effectué, correspondant aux frais de carburant et d'amortissement de la voiture**

L'objectif de cette mission est aussi de créer du lien social et rompre l'isolement des personnes de plus de 60 ans qui peuvent compter sur un service solidaire leur permettant de se déplacer au quotidien. Le bénévole partira de son lieu de résidence pour accompagner les personnes âgées dans le respect du règlement mis en oeuvre par l'association et les communes du Grand Châtellerault.

La force de ce dispositif tient également dans l'interaction entre les autres actions de l'association sur le territoire (visites conviviales à domicile, activités collectives, visites par téléphones).

A ce jour 23 communes sont en lien avec l'association et dans 13, des mises en relations (MER) sont effectives. Il y a à ce jour 80 MER mensuelle.

### Système d'échanges Local

**Didier DELAUNAY, Jean-Pierre MARTIN et Rosy MARCEAU** - Membres du bureau collégial de l'association SEL'A VIE

L'association SEL'A Vie a été créée à la suite d'un atelier Agenda 21, au cours duquel les Naintréens ont demandé la création d'un système d'échanges.

Il s'agit d'une association collégiale, sans dirigeant, de 25 membres.

L'objectif est de créer de la solidarité entre les habitants. Il s'agit d'échanges de biens, de services, de temps ou encore de savoirs.

En contrepartie, la personne qui donne de son temps recoit un grain de SEL (monnaie créé pour ce dispositif).

L'association en plus des échanges souhaite organiser des manifestations solidaires. Elle a déjà organisé en août 2019 une gratifieria sur le thème de la rentrée scolaire.



## Retour d'expériences de la commune de Loudun - Mise en place d'un chantier d'insertion à l'échelle d'un Centre Communal d'Action Sociale

**Béatrice HUCAULT** - Responsable du Centre Communal d'Action Sociale

**Ludovic DESBUARDS** - Encadrant technique - maçonnerie

**Jean-Luc VENDE** - Encadrant technique - espaces verts

Le chantier d'insertion a ouvert ses portes en mai 2010, né de l'initiative de la précédente mandature 2008-2014.

Le chantier d'insertion est porté par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Support d'activité : la maçonnerie et la restauration du petit patrimoine bâti avec plusieurs atouts :

- La promotion de la formation et de la qualification professionnelle des métiers liés à la conservation du patrimoine et de l'environnement,
- La réinsertion de publics en difficultés en vue d'une professionnalisation,
- La sauvegarde du patrimoine de la Ville

Ce dispositif était très attendu des partenaires sociaux locaux car il n'existait plus dans le Nord Vienne depuis plusieurs années. L'offre de travail en insertion était donc faible et incomplète sur le territoire au regard des besoins. Ce dispositif pouvait donc s'inscrire en complément de l'offre proposée par l'association intermédiaire Multiservices en Loudunais, un partenaire majeur du projet

Public concerné : personnes vivant avec des minima sociaux, un public en marge de l'insertion.

Ce dispositif est devenu un outil de réinsertion incontournable, son succès n'est plus à démontrer:

- Taux de sorties dynamiques à hauteur de 75 % (2018),
- Représentativité vis-à-vis des bénéficiaires mais aussi vis-à-vis de la population
- Candidatures spontanées et sollicitations des travailleurs sociaux en besoin d'orientation pour leurs bénéficiaires en augmentation croissante auprès du C.C.A.S.
- Un point négatif : Le support d'activité actuel ne captive pas le public féminin.

En Octobre 2018, partant de ces constats, la nouvelle équipe municipale souhaitant renforcer l'offre d'insertion du territoire particulièrement touché par la précarité sociale pourvoyeuse de nombreux freins à l'embauche a créé un comité de pilotage.

But : Travailler sur la recherche d'un support d'activité qui se devait d'être, à la fois, attractif pour le public féminin, proche du support d'activité maçonnerie-restauration-taille de pierre et orienté vers l'environnement.

Une piste de réflexion a été orientée sur les Espaces Verts bénéficiant d'un surcroît d'activité induit par les nouvelles préconisations environnementales et l'objectif d'utilisation «zéro produits phytosanitaires»,

Ce support est apparu comme idéal.

La décision a donc été prise de solliciter auprès du Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E.), une extension de l'agrément du chantier d'insertion actuel passant ainsi son nombre d'Equivalent Temps Plein (E.T.P.) de 5.49 à 8.23 soit de 8 à 12 salariés.

Bilan :

- Dispositif très enrichissant pour les bénéficiaires,
- Levier d'action pour les travailleurs sociaux,
- Visibilité du travail des 2 chantiers d'insertion par la population, les salariés en éprouvent une certaine fierté,
- Travail physique et psychologique important pour les encadrants techniques et l'accompagnatrice socioprofessionnelle,

Il faut donc être vigilant à une bonne mixité des profils bénéficiaires sélectionnés,

S'engager dans un plan de formation pour les salariés et les professionnels,

Organiser des temps de rencontre sur d'autres thématiques (accès à la culture (médiathèque, musées.....), participation séminaire INAÉ.



## Retour d'expériences de la commune de Buxerolles (86) - Conseil communal des jeunes - Conseil communal des enfants

**Danielle FAUVELET** - Adjointe au Maire de la commune de Buxerolles (86) - Déléguée à la citoyenneté

**Marie-Line AUGER** - Responsable du service EPPAL

**Fanchon BREBION** - Animatrice citoyenneté/jeunesse

### ➤ Contexte :

La Ville s'est engagée dans l'Agenda 21 local en 2009 puis en 2015 autour de 5 Axes

- L'énergie
- La biodiversité
- La santé
- L'accessibilité
- La participation et l'éducation

La participation des habitants, est depuis 2008 au centre des démarches et constitue un fil conducteur dans les politiques de la Ville.

En 2015, le conseil municipal adopte la **charte de la citoyenneté et de la participation locale et les principes de création et de fonctionnement des Conseils participatifs**

#### Objectifs :

Faire contribuer les habitants et les faire s'investir dans la vie de leur Ville et de leur quartier

Associer les habitants aux projets communaux et recueillir leurs propositions

Pouvoir agir avec eux dans l'intérêt de tous

Comment organiser et favoriser la participation locale ?

La Ville de Buxerolles a mis en place des dispositifs permettent aux habitants d'être informés, de participer à l'élaboration de projets et d'être surtout acteurs de leur Ville :

#### Information et Consultation

- La Mairie à votre écoute
- Réunions publiques
- Rencontres de proximité avec les usagers, riverains

#### Concertation, construction collective

Conseils participatifs

4 Conseils de quartier

1 conseil des Aînés

1 Conseil Communal des Jeunes (CCJ)

1 Conseil communal des Enfants (CCE)

### ➤ Conseil communal des jeunes - Conseil communal des enfants

#### Conseil communal des enfants

- Ouvert aux enfants de CM1-CM2 uniquement
- Mandat de deux ans
- Réunions à raison d'un samedi par mois de 10h à 12h30 dans les locaux de la mairie

#### Conseil communal des jeunes

- Ouvert aux jeunes de la sixième au lycée
- Mandat de deux ans
- Réunions un mardi soir tous les quinze jours de 18h à 19h30 à la mairie

Phase de sensibilisation pour attirer les jeunes dans les CCE ou CCJ :

- Interventions de l'animatrice citoyenneté et jeunesse dans les classes des écoles et du collège: actions de sensibilisation autour de l'engagement (débats mouvants) et présentation des différentes instances citoyennes qui existent pour les jeunes.

- Permanences sur les pauses méridiennes: pour répondre aux questions individuelles et recueillir les candidatures des jeunes souhaitant se présenter aux élections des différents conseils communaux.

- Campagne électorale des jeunes candidats: affiches de campagne et diffusion sur les réseaux sociaux

- Election dans les établissements: chaque élève vote à bulletin secret pour un ou plusieurs candidats

#### Après l'investiture :

• Lors des premières réunions de travail, les jeunes mettent en commun leurs idées, leurs projets concrets, qu'ils ont exposé durant leur campagne électorale.

• Selon les projets présentés, des commissions de travail sont établies qui correspondent à différentes thématiques (sociale, environnement, culture ...). Lors d'un vote, les jeunes vont ensuite choisir les projets à réaliser durant leur mandat et intégrés les diverses commissions de travail (3 à 5 projets maximum à mener sur 2 ans).

• La participation des jeunes est primordiale lors des réunions de travail, ils sont les acteurs de la mise en oeuvre des projets et ce dans tous les domaines (organisation, budget, financement, partenariat et communication).

Exemples de projets :

- Troc des mômes
- Semaine «Nettoie ta ville!»
- Billodrôme
- Voyage à l'Assemblée Nationale
- Opération «Roule ma poule»!

Projet en cours :

Le Barado : bar itinérant dans la ville pour les jeunes et tenu par les jeunes du CCJ. Tarif unique de 0.50cts d'euro.

Objectif : créer du lien social

- des jeux et des documents d'information sur la drogue la sexualité... sont disponibles dans le barado

- des permanences sont tenues par les jeunes du CCJ afin que d'autres jeunes puissent aller les voir et échanger.

#### **Association Nationale Notre Village**

Le Clos Joli - 19500 Meyssac

Tél : 05.55.84.08.70

info@notrevillage.asso.fr

[www.notrevillage.asso.fr](http://www.notrevillage.asso.fr)